

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_127 : RENOVATION DU PONT DE LA RASCLETTE A CUNAC – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

N° DEL2017_127 : RENOVATION DU PONT DE LA RASCLETTE A CUNAC – DEMANDE DE SUBVENTION

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a lancé en 2015 une démarche de recensement et de visite des ouvrages d'art supportant les voiries communales.

Dans le cadre de ces visites, des désordres ont été constatés sur le pont maçonné de la Rasclette à Cunac supportant la route des Templiers, qui permet d'accéder au centre-bourg depuis la route de Millau.

Ces désordres concernent principalement un défaut d'étanchéité, un déversement d'ensemble des murs de soutènement et des dégradations des maçonneries.

En 2016, l'agglomération a piloté les études de rénovation et renforcement de l'ouvrage.

A l'issue des études de projet et de consultation des entreprises, le montant de l'opération est évalué à 49 965 €HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande :

- d'inscrire cette opération dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2017,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	49 965,00 €	Département	14 198,98 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	35 766,02 €
TOTAL	49 965,00 €	TOTAL	49 965,00 €

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement auprès du Département,
- d'autoriser monsieur le président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « rénovation du pont de la Rasclette »,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	49 965,00 €	Département	14 198,98 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	35 766,02 €
TOTAL	49 965,00 €	TOTAL	49 965,00 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès du Département.

AUTORISE monsieur le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération et des marchés y compris les avenants.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence sera à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE